

Accord-cadre de coopération entre

La Conférence des Doyens d'UFR Sciences, association loi 1901, représentée par son président, Yves Bertrand,

et

Le Réseau des Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques, constitué en Groupement d'Intérêt Scientifique, représenté par son président, Fabrice Vandebrouck

et

UNISCIEL, Université des Sciences en Ligne, représentée par son secrétaire général, Manuel Majada

Préambule

La Conférence des Doyens d'UFR Sciences réunit 40 membres, doyens ou directeurs d'UFR Sciences.

Le Réseau des Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques (Réseau des IREM) réunit les 28 instituts assurant des missions de recherche-action, de formation d'enseignants et de production de ressources dans le champ de l'enseignement des mathématiques.

UNISCIEL réunit plus de 41 universités et grandes écoles. Ses missions sont de renforcer l'attrait pour les études et filières scientifiques d'un plus grand nombre d'étudiants, de favoriser leur réussite et de contribuer au rayonnement de l'enseignement scientifique francophone.

Article 1 Objectifs et principes

Considérant :

- les missions respectives des UFR Sciences et des IREM ainsi que les liens déjà établis entre UFR Sciences et IREM dans nombre d'universités et d'académies,
- l'ambition partagée des UFR Sciences, du Réseau des IREM et d'UNISCIEL pour l'amélioration de la transition lycée-université,

la CDUS, le Réseau des IREM et UNISCIEL s'engagent, à travers cet accord-cadre, à développer leurs collaborations et coopérations pour l'amélioration de la transition lycée-université dans les disciplines scientifiques.

Article 2 Projets et collaborations

Cet accord-cadre vise à promouvoir des actions communes des UFR Sciences et des IREM autour du partenaire UNISCIEL pour améliorer les questionnaires Fac2Sciences ainsi que les contenus L0 et L1 d'UNISCIEL dans toutes les disciplines scientifiques.

Dans cette perspective, la CDUS et le Réseau des IREM coordonnent leurs actions afin de :

- dynamiser la création de groupes de « recherche-action » de type IREM dans les universités et dans toutes les disciplines scientifiques ;
- favoriser en particulier les groupes portant sur la transition lycée-université et les réponses communes à appels à des projets UNISCIEL ;
- accompagner sur la durée la réalisation de ces projets communs

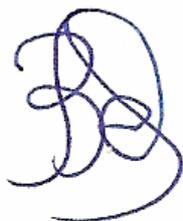
Chaque partenaire s'engage à promouvoir l'application de cet accord auprès de chacun de ses membres, dès lors que celui-ci est ou souhaite être concerné.

Article 3 Durée

Le présent accord-cadre prend effet à compter de la date de sa signature. Il est renouvelable chaque année par tacite reconduction, dans la limite de cinq années, sauf dénonciation expresse par l'une des parties.

Fait à Paris en triple exemplaire le 31/10/2016

Pour la CDUS
Le président



Pour le Réseau des IREM
Le président



Pour UNISCIEL
Le secrétaire général

